

**Conseil économique et social**Distr. générale
4 janvier 2021Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} - 4 mars 2021

Point 7 g) de l'ordre du jour provisoire*

Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : réunion parallèle sur le sous-thème : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

Document de travail sur l'objectif de développement durable 13 (action climatique), et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

I. Introduction

1. L'année 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée et a marqué la fin de la décennie la plus chaude (2010-2019). Elle a vu les niveaux de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère atteindre de nouveaux records. À la fin de 2019, l'influence des gaz à effet de serre produits par l'homme sur le réchauffement a augmenté de 45 % par rapport à 1990, ce qui souligne la rapidité des changements climatiques¹.

2. À l'échelle mondiale, même une légère élévation de la température peut avoir une incidence considérable sur le climat et nos écosystèmes. La hausse des températures met en danger nos écosystèmes et nos moyens de subsistance car elle modifie les régimes climatiques et met en péril les disponibilités alimentaires mondiales. Par exemple, l'air peut contenir environ 7 % d'humidité en plus pour chaque augmentation de 1°C, ce qui entraîne un accroissement des précipitations extrêmes, qui peuvent déclencher des glissements de terrain, accentuer le taux d'érosion des sols et endommager les cultures. Ce n'est qu'un exemple de la manière dont les changements climatiques peuvent provoquer des réactions en chaîne.

3. Les changements climatiques touchent tous les pays et tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent les vies. Les conditions atmosphériques changent, le niveau de la mer augmente et les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes. Si l'humanité maintient la trajectoire actuelle d'émissions, les températures mondiales moyennes augmenteront de plus de 3 °C et nuiront à toutes les économies et tous les écosystèmes, et mettront à mal tous les moyens de subsistance.

* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.

¹ National Oceanic and Atmospheric Administration. Indice annuel des gaz à effet de serre. Mis à jour au printemps 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.esrl.noaa.gov/gmd/aggi/aggi.html.



4. En Afrique, les températures ont augmenté un peu plus vite que la moyenne enregistrée à la surface du globe². Le continent subit les plus graves conséquences des changements climatiques, notamment la forte diminution attendue des précipitations dans le nord et le sud-ouest de l'Afrique du Sud, et leur augmentation sur les hauts plateaux éthiopiens d'ici la fin du XXI^e siècle. Il est également prévu des tempêtes et des cyclones tropicaux plus fréquents et plus intenses, des sécheresses récurrentes et une élévation du niveau de la mer. Et ce, bien que l'Afrique soit la région qui produit le moins de gaz à effet de serre qui sont à l'origine des changements climatiques.

5. Pour l'Afrique, les changements climatiques ont une incidence directe sur les moyens de réaliser tel ou tel objectif de développement durable et de répondre aux aspirations de l'*Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*, de l'Union africaine. Leur impact sera probablement grave en raison des effets négatifs directs, de la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et de la faible capacité d'adaptation. Les effets directs varient considérablement sur le continent, certaines régions (comme l'Afrique de l'Est) étant censées devenir plus humides, mais une grande partie de l'Afrique australe devenant plus sèche et plus chaude. Les rendements des cultures en pâtiront et la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes augmentera.

6. Les changements climatiques sont l'un des plus grands obstacles au développement de l'Afrique. Ils devraient coûter annuellement 3 à 5 % du produit intérieur brut (PIB) continental d'ici à 2030, mais dans certains scénarios, ce pourcentage est supérieur à 15 %³. En 2019, les pays africains dépensaient déjà 2 à 9 % de leur PIB pour faire face aux phénomènes climatiques et à la dégradation de l'environnement (tempêtes, inondations et glissements de terrain, par exemple)⁴.

7. L'Afrique est le continent le plus exposé aux effets des changements climatiques. Cette vulnérabilité est généralisée à l'échelle globale et spécifique au niveau local. La pandémie de COVID-19 contribuera probablement à l'exacerber. La mortalité liée à la pandémie a aussi démontré, petit à petit, une corrélation avec la pauvreté⁵. On estime que le COVID-19 coûtera jusqu'à 5 % du PIB mondial. Il apparaît donc que les changements climatiques représentent déjà un risque encore plus grand pour les vies, les modes de subsistance et les écosystèmes, et que la pandémie de COVID-19 aggravera la situation. De plus, la riposte face aux changements climatiques n'a pas atteint jusqu'ici le degré d'urgence suscité par la pandémie.

8. Pour sauver des vies et des moyens de subsistance, il faut agir de toute urgence et faire face à la fois à la pandémie et à l'urgence climatique. Outre les conflits, l'instabilité et les crises économiques, la variabilité et les changements climatiques font partie des principaux facteurs de la récente aggravation de la faim sur le continent. Dans les pays d'Afrique subsaharienne sujets à la sécheresse, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 45,6 % depuis 2012, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture⁶.

² Organisation météorologique mondiale (OMM), Rapport sur l'état du climat en Afrique 2019 (Genève, 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10421.

³ CEA, Centre africain pour la politique en matière de climat, tel que présenté dans OMM, Rapport sur l'état du climat en Afrique 2019 (Genève, 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10421.

⁴ Ibid.

⁵ Polly Toynbee, "Poverty kills people: after coronavirus we can no longer ignore it", *The Guardian*, 5 mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.theguardian.com/commentisfree/2020/may/05/poverty-kills-people-coronavirus-life-expectancy-britain.

⁶ OMM, Rapport sur l'état du climat en Afrique 2019 (Genève, 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10421.

9. L'agriculture est l'épine dorsale de l'économie africaine et procure la majeure partie des moyens de subsistance sur le continent. L'Afrique est donc un "point chaud" d'exposition et de vulnérabilité aux effets de la variabilité et des changements climatiques. Selon les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant le profil représentatif d'évolution de concentration 8.5, les scénarios de réchauffement auront des effets dévastateurs sur la production agricole et la sécurité alimentaire⁷.

II. Tendances principales et progrès accomplis dans la réalisation des cibles définies de l'objectif de développement durable concerné

10. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est le principal mécanisme international intergouvernemental de négociation de l'action à mener à l'échelle mondiale face aux changements climatiques. Dans le cadre de la CCNUCC, l'Accord de Paris, adopté en 2015, vise à renforcer la riposte mondiale face à la menace que représentent les changements climatiques en maintenant l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 3 °C par rapport aux niveaux préindustriels. L'Accord vise également à renforcer les capacités des pays en matière de lutte contre les effets des changements climatiques, grâce à des flux financiers appropriés, un nouveau cadre technologique et un meilleur cadre de renforcement des capacités.

11. Après 2015, les contributions déterminées au niveau national concernant l'Accord de Paris sont devenues le principal instrument d'orientation des réponses politiques apportées aux changements climatiques. Cependant, on est encore loin d'atteindre les objectifs de 1,5 °C ou 2 °C fixés dans l'Accord. Il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030 et parvenir à zéro émission nette d'ici à 2050. Et pour cela, il est nécessaire d'avoir de la volonté politique et d'agir d'urgence afin d'ouvrir une voie différente. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, comme le prévoit l'Accord de Paris, il faut commencer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 7,6 % chaque année, à partir de 2020.

12. Limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C demanderait des changements rapides, profonds et sans précédent dans tous les domaines de la société. Présentant des avantages évidents pour les humains et les écosystèmes naturels, cette limitation à 1,5 °C, par opposition à 2 °C, pourrait aller de pair avec l'instauration d'une société plus durable et plus équitable⁸.

13. Malgré tous les engagements, le soutien et les mesures prises dans le cadre des initiatives actuelles et précédentes, le Rapport sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions 2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) établit que les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 1,5 % par an au cours de la dernière décennie et que les pays du G20 sont collectivement responsables de 78 % de l'ensemble des émissions. Selon l'Institut des ressources mondiales, toutes les contributions déterminées au niveau national à ce jour indiquent que l'on s'oriente vers un réchauffement général de 3 °C ou plus d'ici 2100. Chaque

⁷ Ibid.

⁸ Établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le rapport spécial Global Warming of 1.5°C (« Un réchauffement planétaire de 1,5 °C ») porte sur les conséquences qu'aurait un réchauffement planétaire limité à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre y associées, dans le contexte du renforcement de l'action mondiale contre la menace que posent les changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté (2019). Disponible à l'adresse : www.ipcc.ch/sr15/.

rapport ultérieur du GIEC brosse un tableau plus sombre que le précédent, ce qui est inquiétant.

14. Tous les pays africains ont signé l'Accord de Paris ; 48 d'entre eux l'ont déjà ratifié et ont soumis leurs premières contributions déterminées au niveau national, qu'ils révisent actuellement. En outre, la plupart des pays africains élaborent maintenant des stratégies et des politiques de développement tenant compte du climat, qui visent à renforcer les modes de développement à faible intensité de carbone dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'énergie, l'eau et les infrastructures, tout en prenant des mesures pour gérer les risques climatiques. À cet égard, l'Union africaine s'efforce, avec la collaboration des États membres, par le biais de l'Africa Risk Capacity, de mettre en œuvre une gestion innovante des risques climatiques grâce au système d'assurance.

15. La Commission de l'Union africaine, soutenue par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), est également sur le point de finaliser la Stratégie africaine sur les changements climatiques (2020-2030). Celle-ci constitue un cadre destiné à guider les actions en matière de climat dans les États membres, afin que les effets des changements climatiques soient gérés parallèlement au développement économique, en utilisant des modes de prévention des émissions. Elle viendra également à l'appui de l'engagement de l'Afrique à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, où le continent demandera instamment aux pays développés d'avoir plus d'ambition et d'agir d'urgence pour parvenir à zéro émission nette, car ils portent la principale responsabilité de la crise climatique.

16. La première itération des contributions déterminées au niveau national en Afrique reflétait cette préoccupation, bien que la mise en œuvre ait été entravée par des contraintes financières. Cela étant, le continent africain a un énorme potentiel d'atténuation qui s'explique par la capacité de stockage du carbone de ses écosystèmes et la possibilité d'adopter des modes de développement neutres en carbone.

17. Les pays africains révisent actuellement les contributions déterminées au niveau national, avec le soutien d'une multitude d'institutions et de programmes. La CEA a élaboré un cadre pour orienter cette révision. Ce cadre vise à intégrer les actions climatiques dans le processus de développement national en adoptant une approche sectorielle. Il résulte de ce cadre que, pour répondre aux aspirations de développement du continent, certaines émissions devront peut-être augmenter et atteindre un pic avant de connaître une baisse. C'est notamment le cas si l'on veut combler le déficit énergétique. De même, les investissements massifs nécessaires dans les infrastructures entraîneront aussi une augmentation des émissions, tout comme l'urbanisation rapide et la modernisation des systèmes de production et de distribution agricoles. Ces augmentations devront s'accompagner de réductions d'émissions dans les pays développés.

18. Des écosystèmes sains sont essentiels au bon fonctionnement du système économique et social. Plus de la moitié (55 %) du PIB mondial, soit 41 700 milliards de dollars, repose sur une biodiversité et des services écosystémiques de haut niveau. Malheureusement, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent - tels que l'oxygène, l'eau et la protection contre les inondations - subissent aussi les effets des changements climatiques et leurs conséquences. En outre, on prévoit que les changements climatiques réduiront la biodiversité et les zones humides, entraînant la perte de sols et d'arbres et la possible prolifération de zoonoses (telles que le COVID-19) susceptibles d'entraîner des conséquences économiques néfastes. Les communautés pauvres et vulnérables, et principalement les femmes et les jeunes, qui dépendent en grande partie des services écosystémiques, sont donc les plus touchées. L'Afrique abrite également de vastes forêts tropicales et des savanes. Grâce aux tourbières du

bassin du Congo et d'autres écosystèmes de zones humides, le continent séquestre probablement plus de carbone qu'il n'en émet.

19. Le défi consiste donc à maintenir ce bilan carbone positif net, tout en accélérant les efforts de développement pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. Compte tenu du rôle crucial de l'agriculture dans la croissance économique et le développement de l'Afrique, il est essentiel, pour aller de l'avant, d'investir massivement dans la recherche-développement concernant les interventions les plus appropriées en matière d'adaptation aux changements climatiques. Il faudrait inclure dans les moyens pratiques d'accélérer le développement des méthodes nouvelles et innovantes de "pratique des affaires" qui permettent un développement économique socialement inclusif et écologiquement durable, sans laisser personne de côté. Les changements apportés aux cadres de politique, de budgétisation et de suivi, de manière à engager et à responsabiliser les divers acteurs concernés, sont essentiels pour mettre en place les institutions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063. Les interventions du PNUE liées aux changements climatiques visent à aider le continent à réduire sa vulnérabilité et à renforcer sa résilience aux effets de ces changements par une adaptation écosystémique. Le PNUE soutient également le continent dans la promotion du développement de sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le cadre de l'initiative "Énergie durable pour tous" et des efforts d'atténuation des effets des changements climatiques.

20. Appliquant le concept "une Afrique, une voix, une position", la CEA - en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement - a fourni un soutien et un appui technique au Groupe africain de négociateurs, pour renforcer les capacités de ces derniers dans les négociations sur le climat afin qu'ils obtiennent des résultats clés pour l'Afrique, notamment sur les pertes et les dommages, et les avantages de l'action climatique non liés au carbone.

III. Défis, contraintes et questions émergentes, en particulier le COVID-19, ses implications et son impact sur la mise en œuvre et la réalisation des objectifs

21. Les coûts associés aux phénomènes climatiques extrêmes et à évolution lente augmentent de manière exponentielle. Les pays africains consacrent déjà une part importante de leur budget pour appliquer des politiques visant à lutter contre les conséquences de phénomènes tels que les sécheresses, les inondations, les mauvaises récoltes, les pertes de bétail, la destruction des infrastructures, etc. Dans certains cas, jusqu'à 10 % du PIB sont déjà affectés à l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cela impose d'énormes contraintes budgétaires sur des ressources déjà rares et limite dans la plupart des pays africains la capacité de réalisation du moindre objectif de développement durable.

22. Le deuxième défi est le suivant : pour mettre en œuvre efficacement les actions identifiées dans leurs contributions déterminées au niveau national, les pays africains ont besoin de plus de 3 000 milliards de dollars de financement national et international. Cependant, la plupart des économies africaines sont très endettées et n'ont guère de marge pour mobiliser les ressources nationales à des fins d'action climatique ; en outre, la capitalisation des fonds internationaux pour le climat a été bien inférieure au niveau permettant de répondre aux besoins de financement conditionnel des contributions déterminées au niveau national.

23. Les flux financiers mondiaux liés au climat ont connu une hausse de 17 % entre 2013 et 2016, en grande partie grâce aux investissements privés dans les énergies renouvelables, qui représentent le secteur le plus important du total des flux liés au climat, à hauteur de 681 milliards de dollars. Toutefois, les investissements dans les combustibles fossiles continuent d'être plus élevés que ceux effectués dans les activités liées au climat, atteignant 781 milliards de dollars en 2016. Pour parvenir à une transition à faible intensité de carbone et résiliente aux changements climatiques, il faut investir chaque année beaucoup plus dans les énergies renouvelables. En 2019, au moins 120 des 153 pays en développement (soit une augmentation de 29 pays par rapport à l'année précédente) avaient entrepris de formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation pour renforcer l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques. En outre, ils ont déployé des efforts pour élaborer des stratégies et plans nationaux de réduction des risques de catastrophes et c'est ainsi que 25 pays africains se sont dotés de stratégies et plans de réduction des risques de catastrophes conformes au Cadre de Sendai, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année dernière. Toutefois, il convient de noter la lenteur des progrès accomplis dans la réalisation de la cible e) du Cadre de Sendai et du programme d'action pour sa mise en œuvre en Afrique (à savoir augmenter considérablement le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophes d'ici à 2020) révélatrice d'un besoin d'action concertée pour faire avancer les progrès.

24. L'Afrique et les petits États insulaires en développement sont les régions qui présentent les plus grands déficits de capacités dans le domaine des services climatologiques. L'Afrique possède aussi le réseau d'observation terrestre le moins développé de tous les continents. Non seulement sa capacité d'observation physique est limitée, mais le continent est également à la traîne s'agissant des compétences analytiques permettant d'interpréter et analyser le peu d'informations climatiques disponibles. Les services météorologiques et hydrologiques nationaux ne disposent généralement pas de ressources suffisantes, manquent de personnel et n'ont guère les moyens d'appliquer des politiques. Par ailleurs, dans l'ensemble, le continent ne dispose pas d'un environnement propice à l'adoption et l'utilisation d'informations météorologiques et climatologiques dans la prise de décision.

A. Financement limité de l'action climatique

25. L'article 6 de l'Accord de Paris prévoit la mobilisation de nouveaux financements adéquats par les Parties développées à l'appui de l'action climatique dans les pays en développement. L'Accord prévoyait que 100 milliards de dollars seraient mobilisés chaque année à partir de 2020. Toutefois, ce montant n'a pas été mobilisé. Au contraire, les ressources publiques ont représenté environ 10 milliards de dollars par an, et rien n'indique que d'autres fonds publics seront disponibles. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a mis en place des fonds tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour l'environnement mondial. Dans l'ensemble, ces fonds sont dotés d'un budget insuffisant. Les mécanismes complexes d'accès à ces fonds constituent un défi supplémentaire, ce qui signifie que de nombreux pays africains en sont encore à apprendre les modalités d'accès et n'ont pas été en mesure d'utiliser pleinement les fonds existants. Enfin, leurs structures et leurs modalités de décaissement sont telles que les fonds auxquels les pays ont eu accès ont servi à soutenir des projets, en particulier des projets d'adaptation. En conséquence, l'aptitude des États membres africains à intégrer des mesures climatiques dans les plans et programmes nationaux à long terme en a été réduite.

26. Les pays africains ont présenté d'ambitieuses contributions déterminées au niveau national dont la mise en œuvre nécessite près de 3 000 milliards de

dollars de financement conditionnel et d'aide non liée. Face à leur marge de manœuvre budgétaire de plus en plus réduite et aux demandes concurrentes des rares fonds publics, de nombreux pays africains auront du mal à mettre en œuvre même les éléments inconditionnels de leurs contributions déterminées au niveau national. Cela signifie que le secteur privé, qui est un moteur de croissance, doit être la principale source de financement de la mise en œuvre de ces contributions au niveau national.

27. Le COVID-19 et, en particulier, la réaffectation des fonds aux programmes de sauvetage et de relance, risquent d'affecter négativement les fonds publics disponibles pour l'action climatique. On ne sait pas très bien comment les pays développés parviendront à tenir leurs promesses de contribution aux fonds pour le climat, compte tenu du fort resserrement budgétaire provoqué par la pandémie. Les pays en développement, qui consacrent déjà une part importante de leur propre budget à l'adaptation aux effets des changements climatiques, connaîtront certainement d'autres contraintes financières, car les maigres ressources disponibles ont été détournées vers l'urgence de santé publique causée par la pandémie.

B. Transfert de technologie limité

28. Tout comme le financement de l'action climatique, le transfert de technologie pour une transition verte sur le continent reste limité. Les principaux facteurs qui entravent ce transfert sont notamment les régimes complexes et généralement défavorables des droits de propriété intellectuelle (lois et application), les coûts prohibitifs d'accès à la technologie et la faible capacité d'absorption des pays bénéficiaires, due en grande partie à la faiblesse d'institutions dont le budget et les ressources sont insuffisants. En général, les dépenses publiques limitées qui sont allouées à la recherche-développement représentent en moyenne environ 0,38 à 0,55 % du PIB des pays d'Afrique subsaharienne, ce qui est inférieur à l'objectif de 1 % du PIB recommandé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au cours de la dernière décennie. Le financement public marginal généralement alloué à l'écotechnologie est consacré à la recherche-développement fondamentale. Les progrès accomplis s'agissant des cibles de l'objectif de développement durable 13 relatives aux technologies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets peuvent néanmoins bénéficier des progrès réalisés sur la voie des objectifs 9 (cible 8), 12.A (cible 14) et 17 (cibles 6 et 8), qui portent dans une large mesure sur les moyens de combler le retard technologique, par le biais de financements et de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

C. Défis en matière de capacités

29. La plupart des États membres africains éprouvent des difficultés de capacités institutionnelles et de compétences permettant de conceptualiser et mettre en œuvre l'action climatique. Les difficultés institutionnelles englobent le mandat limité des services météorologiques et hydrologiques nationaux, qui entrave leur capacité d'intégration des informations climatologiques dans les politiques de développement national ; les investissements restreints dans les infrastructures d'observation du climat, ce qui se traduit par de faibles informations météorologiques et climatologiques à l'appui de la prise de décision à tous les niveaux ; et une législation et des politiques inadéquates pour appuyer la prise en compte des informations météorologiques et climatologiques. Relever ces défis a suscité, au niveau continental et international, des initiatives dénommées, entre autres, Recherche sur le climat pour le développement en Afrique, Services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique (WISER), ClimDev-Afrique ou encore Centre

ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres. L'initiative Recherche sur le climat pour le développement en Afrique s'efforce de contribuer au renforcement des capacités de recherche et d'analyse des scientifiques africains et d'exploiter leurs innovations scientifiques pour lutter contre les effets des changements climatiques à résoudre d'urgence car ils entravent le développement durable en Afrique. À ce jour, grâce au soutien de l'initiative, 20 chercheurs, dont une majorité de femmes, mènent des recherches dans une série de secteurs sensibles aux effets du climat - tels que la foresterie, la santé et la sécurité alimentaire, et l'économie - afin de mieux préparer les populations africaines à faire face aux conséquences des changements climatiques. Grâce à ces efforts, l'initiative soutient la recherche climatique appliquée, pilotée par les utilisateurs et conjointement générée, qui explore des pistes et de meilleures pratiques pour combler le fossé entre la science, les services et la politique dans le domaine du climat. En outre, elle facilite et renforce les interactions entre les scientifiques et les décideurs, améliorant ainsi la qualité, l'accès et la convivialité des informations, des connaissances et des services climatologiques dans différents secteurs socioéconomiques. En résumé, l'initiative établit un pont entre les décideurs africains et les climatologues, catalysant ainsi la production de résultats de recherche pratiques sur le climat qui éclaireront les décisions en matière d'adaptation en Afrique.

30. Au cours des cinq dernières années, le projet WISER a renforcé les environnements politiques et législatifs propices à l'adoption et à l'utilisation des informations météorologiques et climatologiques. Le projet promeut l'intégration des services d'information climatologique dans la politique de développement et dans les secteurs clés, l'objectif final étant d'assurer la durabilité à long terme de ces services en tant que contribution essentielle à la politique de développement. L'initiative ClimDev-Afrique soutient l'investissement dans les infrastructures d'observation météorologique et les capacités d'analyse des services météorologiques et hydrologiques nationaux par la mise à niveau des réseaux et des infrastructures d'observation, ce qui permettra d'améliorer la fourniture de renseignements essentiels pour les données, les informations et les services climatiques, ainsi que les systèmes d'alerte précoce. En outre, l'objectif de ClimDev-Afrique est de mener une analyse plus approfondie des données et informations climatologiques pour appréhender les effets des changements climatiques sur les vulnérabilités des secteurs, des groupes socioéconomiques et des modes de subsistance. ClimDev-Afrique analyse les options d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans des modes de développement résilients aux changements climatiques et à faible émission de carbone dans des secteurs clés, et évalue les aspects économiques de ces modes et les modalités de financement de l'action climatique. Le Centre ouest-africain de service scientifique sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres est un centre de recherche à grande échelle chargé de participer activement à la lutte contre les changements climatiques en Afrique et de renforcer ainsi la résilience de la société humaine et de l'écosystème aux changements climatiques et à la variabilité croissante du climat. Pour ce faire, le Centre se propose de renforcer l'infrastructure et les capacités de recherche dans le domaine des changements climatiques en Afrique de l'Ouest, en mettant ensemble l'expertise de dix pays de la région et celle d'institutions allemandes⁹.

31. Les émissions de gaz à effet de serre devraient diminuer d'environ 6 % en 2020 en raison des interdictions de voyager et du ralentissement économique causé par la pandémie de COVID-19, mais cette amélioration n'est que temporaire. Lorsque l'économie mondiale commencera à se relever de la pandémie, les émissions devraient augmenter et atteindre des niveaux plus

⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.wascal.org.

élevés. L'analyse des plans de relance des pays développés montre jusqu'à présent qu'en fait, ils bénéficient largement aux industries de combustibles fossiles¹⁰. Dans de nombreux pays, les programmes de relance soutiennent aussi les investissements directs dans de nouveaux créneaux basés sur les combustibles fossiles, tels que les centrales au charbon¹¹. Le défi consiste donc à faire en sorte que les programmes de relance tiennent compte du climat et placent les économies sur une voie sans aucune émission.

D. Des transitions justes

32. La riposte face aux changements climatiques aura des incidences importantes sur les ressources naturelles du continent. L'Afrique abrite des gisements importants et encore largement inexploités de charbon, de pétrole et de gaz naturel. À défaut de soutien pour atténuer ces incidences, les économies africaines verront leur croissance limitée par les contraintes pesant sur la capacité d'exploitation des ressources en combustibles fossiles. Par conséquent, les États membres devraient plaider pour des transitions justes et veiller à ce que leurs actions climatiques tiennent compte des incidences potentielles de l'abandon des combustibles fossiles sur leurs économies. Les combustibles fossiles (pétrole, gaz et charbon) restent la principale source d'énergie en Afrique, représentant 81 % de l'approvisionnement mondial total en énergie primaire¹². L'Agence internationale de l'énergie (2019) note que, de 2010 à 2018, le revenu net moyen de l'Afrique provenant du pétrole et du gaz naturel était de 184 milliards de dollars. Les exportations de pétrole, de gaz et de minéraux représentent 70 % des exportations et 50 % des recettes du continent. Pour les pays africains riches en ressources naturelles, la crise du COVID-19 a mis en évidence qu'une forte concentration des exportations et des revenus sur les produits de base les exposait aux fluctuations des prix et à un effondrement de la demande. La diversification économique est indispensable pour assurer un développement durable à long terme. Les pays devraient se défaire des combustibles fossiles et s'orienter vers une économie qui prospère grâce à la valeur ajoutée, vers une industrialisation verte.

33. Les dynamiques de transition vers une économie à faible intensité de carbone sont également compliquées par le fait que l'Afrique est à la fois une région dotée de ressources abondantes, mais très pauvre en termes d'accès à une énergie propre, abordable et durable. La population africaine (1,2 milliard d'habitants) devrait doubler d'ici 2050, entraînant nécessairement l'augmentation de la croissance économique et de la demande d'énergie. Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la demande d'énergie devrait doubler dans la région d'ici 2040. De plus, selon une étude de l'Institut des ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies, il y a un risque que, d'ici 2050, 1 300 milliards de dollars soient "bloqués" dans le monde¹³. Comme plusieurs pays africains dépendent encore des exportations de ressources naturelles pour obtenir les revenus destinés à financer le développement et sortir des millions de personnes de la pauvreté, la question des "actifs immobilisés" pourrait leur poser un défi colossal s'ils ne se préparent pas et ne planifient pas en prévision de cette éventualité, au moment où tout le monde prend une voie à faible émission de carbone.

¹⁰ C. Hepburn et autres, "Will Covid-19 fiscal recovery packages accelerate or retard progress on climate change?" *Oxford Review of Economic Policy*, 36 (S1) (2020).

¹¹ Document de travail du CAPC sur les changements climatiques et le développement, après le Covid.

¹² Institut des ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies, "Africa's Development in the Age of Stranded Assets", document de travail, 2019. Disponible à l'adresse suivante :

https://i.unu.edu/media/inra.unu.edu/publication/5247/Discussion-paper-Africas-Development-in-the-age-of-stranded-Assets_INRAReport2019.pdf.

¹³ Ibid.

34. Les subventions mondiales à la consommation de combustibles fossiles, qui étaient estimées à plus de 300 milliards de dollars en 2017, constituent un obstacle majeur à la transition vers un développement économique durable, à faible émission de carbone. Les subventions réduisent la quantité de ressources pouvant être allouées à d'autres secteurs plus efficaces, notamment les énergies renouvelables ; elles diminuent la compétitivité des industries et des entreprises à faible intensité de carbone et augmentent le risque d'avoir des actifs immobilisés dans la mesure où l'exploration et la production de combustibles fossiles sont encouragées.

IV. Perspectives et actions de transformation, partenariats et autres mesures en vue d'une reprise durable après le COVID-19, et leur mise en œuvre accélérée, dans le cadre de la décennie d'action

35. Le continent africain dispose d'un énorme potentiel d'atténuation qui, s'il est pleinement exploité, peut générer d'importants apports de ressources pour financer l'adaptation et le renforcement de la résilience. L'énorme potentiel inexploité d'énergie renouvelable propre du continent est un atout pour son propre développement à faible émission de carbone. En effet, l'Afrique est dotée de 42 des 63 éléments requis dans les technologies à faible teneur en carbone et, à mesure que les pays reconfigurent leurs approches à la lumière du COVID-19, cela pourrait être l'occasion de passer à une transition à faible teneur en carbone en raison de la demande de « minéraux de l'économie verte » destinés aux technologies en question. « Les minéraux de l'économie verte » comprennent le cobalt, le nickel, le cuivre, le fer, le lithium, le graphite et des minéraux rares entrant dans la production d'intrants des turbines éoliennes, des panneaux solaires et des batteries. Les pays africains riches en ressources naturelles misent lourdement sur les combustibles fossiles qui constituent leur principale source d'énergie, d'exportations et de recettes, mais le COVID-19 a révélé les vulnérabilités induites par une forte dépendance à l'égard de ces produits de base en cas d'effondrement des prix et de la demande. Il a également mis en évidence le fait qu'une transition à faible intensité de carbone dans le reste du monde pourrait inévitablement conduire à des actifs immobilisés en Afrique. Les pays africains devront prendre en considération la demande croissante de « minéraux de l'économie verte » qui sont des intrants des nouvelles technologies.

36. Compte tenu de ce qui précède, le passage aux ressources renouvelables pourrait entraîner des coûts à court terme, mais les pays africains devraient en tirer profit à long terme. Dans leur stratégie de plan de relance post-COVID-19, les États africains doivent être partisans des énergies renouvelables, car elles sont moins chères et plus propres, et offrent une transition plus rapide vers un développement à faible émission de carbone.

37. Les changements climatiques offrent d'importantes possibilités d'investissements publics et privés dans les technologies et les processus en faveur d'un développement propre en Afrique, y compris les énergies renouvelables, ce qui permet de stimuler le commerce, l'industrialisation, la production agricole et la sécurité alimentaire, tout en renforçant la résilience aux changements climatiques et en offrant des emplois propres à une population de plus en plus jeune. Les contributions déterminées au niveau national dans tous les pays africains font référence à des actions englobant une énergie propre sous une forme ou une autre, et couvrant tous les secteurs et technologies d'utilisation finale. Cependant, les actions énoncées dans les contributions actuelles, ne couvrent que 22 000 mégawatts d'énergie propre, ce qui représente une possibilité d'investissement de seulement 40 milliards de dollars environ, mais il est possible de multiplier ces actions par cinq ou plus,

ce qui ouvre une possibilité d'investissement de plus de 200 milliards de dollars d'ici 2030.

38. La mobilisation du montant considérable d'investissements nécessaires exige des approches innovantes pour tirer parti de fonds publics limités dans un contexte de demandes concurrentes de ressources, de manière à mobiliser des financements, notamment auprès du secteur privé. C'est précisément ce que vise l'initiative de la CEA relative à l'objectif de développement durable 7 en créant un mécanisme permettant d'accélérer les réformes politiques et réglementaires afin de mettre en place l'environnement favorable nécessaire pour renforcer la confiance des investisseurs et aider les pays à traiter des questions essentielles, notamment les suivantes :

- a) Réformes politiques et réglementaires couvrant la production, le transport et la distribution ;
- b) Institutions solides et meilleure bancabilité des services publics ;
- c) Réforme des tarifs et des subventions à moindre coût ;
- d) Plans de passation de marchés clairs, structurés et transparents pour les investissements à long terme et des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché ;
- e) État de droit et système juridique transparent et accessible ;
- f) Promotion de l'innovation et utilisation de la numérisation pour des réseaux robustes et des systèmes décentralisés ;
- g) Riposte aux changements climatiques et accès amélioré par des investissements dans les interconnexions, et réseaux développés et résilients aux changements climatiques au service du commerce transfrontalier, renforçant la part d'énergies renouvelables.

39. Une utilisation durable des terres et de l'eau, des pratiques agricoles et une gestion des écosystèmes intelligentes sur le plan climatique peuvent faire de l'Afrique un exportateur net de denrées alimentaires en peu de temps. Il est possible de repenser les systèmes alimentaires afin de fournir des aliments sains, de permettre aux familles d'agriculteurs de bien gagner leur vie et de soutenir des sociétés prospères, tout en générant des services écosystémiques durables grâce à une diversification accrue des cultures agricoles, à l'irrigation, à la recherche-développement agricole et à l'utilisation innovante des intrants et des services de vulgarisation. Dans leurs contributions déterminées au niveau national, la plupart des pays africains ont cité l'agriculture intelligente face au climat comme une des méthodes permettant, selon eux, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de transformer l'agriculture et de renforcer la résilience. L'agriculture intelligente face au climat est donc une approche qui fournit les conditions nécessaires à la réalisation d'une agriculture durable en vue de la sécurité alimentaire dans le cadre des changements climatiques.

40. Comme indiqué à la cible 13.1, il est nécessaire de renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, en tirant parti d'approches récentes - telles que celle de l'adaptation écosystémique mise au point par la Convention sur la diversité biologique ou celle de l'analyse de décision éclairée en matière de risques climatiques définie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - qui encouragent le recours à des solutions fondées sur la nature pour établir des voies d'adaptation efficaces. Les sites d'importance pour les Nations Unies - tels que les 85 réserves de biosphère de 31 pays d'Afrique, les 40 sites du patrimoine naturel et les plus de 400 sites Ramsar de la région - jouent un rôle particulier dans la voie du développement durable à long terme, en démontrant les avantages connexes de solutions fondées sur la nature pour renforcer la réduction des risques de catastrophes. Ces sites sont engagés dans la conservation et la restauration des écosystèmes,

offrant des zones importantes de stockage du carbone grâce à une résilience naturelle supérieure à la moyenne et un impact humain équilibré, ainsi que des laboratoires naturels permettant le suivi des changements climatiques et le pilotage des stratégies d'adaptation.

41. Les États africains sont parmi les plus vulnérables aux chocs économiques et environnementaux. La situation sans précédent créée par la pandémie de COVID-19 fait peser un fardeau supplémentaire sur les pays africains, notamment sur le plan financier. La dette était déjà une préoccupation majeure pour de nombreux pays en développement (avant le COVID, elle dépassait 9 000 milliards de dollars en 2019), mais elle est maintenant considérablement aggravée par l'effondrement économique. Lier l'allègement de la dette post-COVID-19 aux investissements dans le climat et la nature, par le biais d'un mécanisme d'échange de la dette, peut contribuer à soutenir une reprise verte et inclusive après la pandémie. Les échanges de dette contre climat et nature à grande échelle interviennent dans des accords avec les créanciers visant à réduire la dette - soit par conversion en monnaie locale soit par remboursement à un taux d'intérêt plus bas conjugué à une certaine forme d'annulation des créances - et les économies réalisées sont investies dans le soutien budgétaire pour la résilience aux changements climatiques ou la protection de la biodiversité aux fins de réduction de la pauvreté.

42. Il sera essentiel dans les années à venir, lorsque la dette atteindra des niveaux records, de protéger le climat et la biodiversité. Le coût de la relance économique après le COVID-19 risque d'épuiser les ressources financières nécessaires pour faire face à la crise climatique et à la dégradation de l'environnement. Échanger de la dette contre la protection de la nature et du climat permet d'améliorer la viabilité de la dette, ce qui pourrait profiter aux deux programmes.

43. Tout en veillant à ce que les activités financées soient conformes aux politiques et plans nationaux en matière de climat et de nature, ainsi qu'à des cadres plus larges tels que les objectifs de développement durable et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, il faudrait étayer les procédures de suivi et de responsabilité par des indicateurs spécifiques au contexte et pertinents au niveau local.

V. Messages clefs

44. Les messages clefs sont les suivants :

a) L'Afrique demande une transition énergétique juste mettant en équilibre la responsabilité de l'atténuation et l'impératif de développement du continent. Les pays développés doivent à leur tour faire preuve de plus d'ambition en matière de climat. Le respect des droits de l'homme doit conduire à un principe de solidarité internationale, seul à même de garantir la gestion globale des changements climatiques. Le principe de responsabilité envers les générations futures et le principe de solidarité réciproque entre tous les pays sont essentiels pour une gestion équitable de la crise écologique ;

b) Les mesures d'adaptation aux changements climatiques doivent être élaborées à partir de la base, en faisant appel dès le départ aux systèmes de savoirs locaux et autochtones, tout en envisageant des solutions fondées sur la nature. Il convient de donner la priorité aux solutions basées sur la nature, en reconnaissance des avantages environnementaux, sociaux et économiques de cette approche, et pour contribuer à renforcer la résilience ;

c) La sensibilisation, associée au développement des capacités en matière d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation, de réduction des impacts et d'alerte rapide à tous les niveaux, est un élément crucial pour atteindre l'objectif de développement durable 13 ;

d) Les gouvernements doivent promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui garantira le développement et la mise en œuvre avec cohérence de stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, dotées de financements adéquats. Des efforts supplémentaires doivent être déployés afin que ces stratégies s'appuient sur l'estimation des risques et que des cadres adéquats soient mis en place pour renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisque ;

e) Il sera essentiel dans les années à venir, quand la dette atteindra des niveaux records, de protéger le climat et la biodiversité. Échanger de la dette contre la protection de la nature et du climat permet d'améliorer la viabilité de la dette, ce qui pourrait profiter aux deux programmes.
